

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT,  
DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU**

- :-

**COMITE SYNDICAL DU 08 SEPTEMBRE 2020**

**COMPTE-RENDU SUCCINCT**

L'an deux mille vingt, le huit septembre à 18h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau, régulièrement convoqués par courriel du 02 septembre 2020, se sont réunis à la salle du comité, 58-60 rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes (91100), en vue de délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de la présente séance, sous la Présidence de Madame Marie-France PIGEON, doyenne d'âge de l'assemblée jusqu'à l'élection du Président et sous la présidence de Monsieur Xavier DUGOIN à compter de son élection.

**Titulaires présents :**

Mesdames : GHERPELLI, MORVAN (pour LA FERTE-ALAIS), PINAUD-GROS, PIGEON, BUDELLOT (pour VERT-LE-PETIT), CHAMBARET, COLONNA (jusqu'à 20h10), MORVAN (pour la CCVE), DOUGNIAUX, BARGAIN, BUDELLOT (pour la CCVE), SIMON, SCACCHI, PFEIFFER.

Messieurs : PIERRE, TERRIER, VALETTE, CORRE, PAROLINI (jusqu'à 20h10), GAURAT, ECK, DUGOIN, BOULEY, VERDIER, VANIER, LANGLET, LAGARRIGUE, MORLAIS, BOUTEILLE, CHAMOREAU, SARRION, HILGENGA, SEMUR, BERNARD, NEMON, RASSIER, LUCAS, LE PAGE, COUADE, MOURET, GOMBAULT, MAILLARD, DELCAMBRE, COUDORO, CACHELEUX, BLASCO, GERVIN, PESCHEUX, PIRIOU, BORTOLI, SOULOUMIAC, VEROTS, GOBRON, PROT, DIRAT (jusqu'à 19h30), DUBOIS, VOISE, VAUDELIN, SOMENZI, MASSELIS, BOUCHU, LE BEC, VIVIER, FROGER, JOUBERT, CARPENTIER, TANGUY, CAYROUSE, BROUSSET.

**Suppléants présents :**

Mesdames DENEUVILLE (pour Monsieur LIEGEART), BAETE (pour Monsieur DE LUCA).

Messieurs FALGAYRETTES (pour JAIRE), GUERTON (pour Madame GROS), LE GOUELLEC (pour PETEL), RINGEVAL (pour RAUSCHER), GERMAIN (pour GARDAHAUT).

**Titulaires absents :**

Madame : COLONNA (à partir de 20h10)

Messieurs : RONDAO, MELOT, BROUILLARD, QUIOC, RECOULES, PAROLINI (à partir de 20h10)

**Pouvoirs :**

Monsieur BEN OUADA donne pouvoir à Madame GHERPELLI

Monsieur MARAIS donne pouvoir à Madame PIGEON

Monsieur DIRAT donne pouvoir à Monsieur SOULOUMIAC (à partir de 19h30)

Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Monsieur GOMBAULT

Secrétaire de séance : Monsieur Wilfrid HILGENGA

Madame PIGEON, doyenne de l'assemblée accueille les délégués et procède à l'appel nominal.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Wilfrid HILGENGA.

**AFFAIRES GENERALES**

**ELECTION DU PRESIDENT (DCS202061)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** à l'unanimité le recours au vote électronique pour l'élection du Président du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau

**PROCEDE** à l'élection du Président dont le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 76

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 19

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 57

f. Majorité absolue : 29

a obtenu :

- M. Xavier DUGOIN cinquante-sept (57) voix

**M. Xavier DUGOIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) président.**

#### **FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL (DCS202062)**

Le Comité Syndical,

**FIXE** à 15 le nombre de vice-présidents

**FIXE** à 3 le nombre des autres membres du bureau

**VOTE : UNANIMITE**

#### **ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT (DCS202063)**

Le Comité Syndical

**APPROUVE** à l'unanimité le recours au vote électronique pour l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau

**PROCEDE** à l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

##### **Premier tour de scrutin**

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 78

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 17

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 61

f. Majorité absolue<sup>1</sup> : 31

a obtenu

- M. Bruno PIRIOU soixante et une (61) voix

**M. Bruno PIRIOU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> vice-président.**

#### **ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT (DCS202064)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** à l'unanimité le recours au vote électronique pour l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau

**PROCEDE** à l'élection du 2<sup>ème</sup> vice-président;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

##### **Premier tour de scrutin**

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 76

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 14

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 62

f. Majorité absolue<sup>1</sup> : 32

a obtenu

- M. Jacques GOMBAULT soixante-deux (62) voix

**M. Jacques GOMBAULT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> vice-président.**

#### **ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT (DCS202065)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** à l'unanimité le recours au vote électronique pour l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau

**PROCEDE** à l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-président;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

##### **Premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 75
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 66
- f. Majorité absolue<sup>1</sup> : 34

a obtenu

- Mme Laurence BUDELLOT soixante-six (66) voix

**Mme Laurence BUDELLOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3<sup>ème</sup> vice-président.**

#### **ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT (DCS202066)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** à l'unanimité le recours au vote électronique pour l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau

**PROCEDE** à l'élection du 4<sup>ème</sup> vice-président;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

##### **Premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 76
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 67
- f. Majorité absolue<sup>1</sup> : 34

a obtenu

- M. Georges JOUBERT soixante-sept (67) voix

**M. Georges JOUBERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>ème</sup> vice-président.**

#### **ELECTION DU 5<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT (DCS202067)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** à l'unanimité le recours au vote électronique pour l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau

**PROCEDE** à l'élection du 5<sup>ème</sup> vice-président;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 74
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 11
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 63
- f. Majorité absolue<sup>1</sup> : 32

a obtenu

- M. Pierre SEMUR soixante-trois (63) voix

**M. Pierre SEMUR, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5<sup>ème</sup> vice-président.**

### **ELECTION DU 6<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(DCS202068)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** à l'unanimité le recours au vote électronique pour l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau

**PROCEDE** à l'élection du 6<sup>ème</sup> vice-président;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 6
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 10
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 63
- f. Majorité absolue<sup>1</sup> : 32

a obtenu

- Mme Mariannick MORVAN soixante-trois (63) voix

**Mme Mariannick MORVAN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 6<sup>ème</sup> vice-président.**

### **ELECTION DU 7<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT (DCS202069)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** à l'unanimité le recours au vote électronique pour l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau

**PROCEDE** à l'élection du 7<sup>ème</sup> vice-président;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 75
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 13
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 62
- f. Majorité absolue<sup>1</sup> : 32

a obtenu

- M. Pascal FOURNIER soixante-deux (62) voix

**M. Pascal FOURNIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7<sup>ème</sup> vice-président.**

## **ELECTION DU 8<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT (DCS202070)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** à l'unanimité le recours au vote électronique pour l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau

**PROCEDE** à l'élection du 8<sup>ème</sup> vice-président;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 6
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 11
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 62
- f. Majorité absolue<sup>1</sup> : 32

a obtenu

- M. Dominique VEROTS soixante-deux (62) voix

**M. Dominique VEROTS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8<sup>ème</sup> vice-président.**

## **ELECTION DU 9<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT (DCS202071)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** à l'unanimité le recours au vote électronique pour l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau

**PROCEDE** à l'élection du 9<sup>ème</sup> vice-président;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 75
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 8
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 67
- f. Majorité absolue<sup>1</sup> : 34

a obtenu

- M. Hervé GAURAT soixante-sept (67) voix

**M. Hervé GAURAT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9<sup>ème</sup> vice-président.**

## **ELECTION DU 10<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT (DCS202072)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** à l'unanimité le recours au vote électronique pour l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau

**PROCEDE** à l'élection du 10<sup>ème</sup> vice-président;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 69

- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 10
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 59
- f. Majorité absolue<sup>1</sup> : 30

a obtenu

- M. Marcel DUBOIS cinquante-neuf (59) voix

**M. Marcel DUBOIS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10<sup>ème</sup> vice-président.**

#### **ELECTION DU 11<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT (DCS202073)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** à l'unanimité le recours au vote électronique pour l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau

**PROCEDE** à l'élection du 11<sup>ème</sup> vice-président;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

##### **Premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 8
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 71
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 27
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 44
- f. Majorité absolue<sup>1</sup> : 23

a obtenu

- M. Jacky BORTOLI quarante-quatre (44) voix

**M. Jacky BORTOLI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 11<sup>ème</sup> vice-président.**

#### **ELECTION DU 12<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(DCS202074)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** à l'unanimité le recours au vote électronique pour l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau

**PROCEDE** à l'élection du 12<sup>ème</sup> vice-président;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

##### **Premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 9
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 70
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 63
- f. Majorité absolue<sup>1</sup> : 32

a obtenu

- M. Wilfrid HILGENGA soixante-trois (63) voix

**M. Wilfrid HILGENGA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 12<sup>ème</sup> vice-président.**

## **ELECTION DU 13<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT (DCS202075)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** à l'unanimité le recours au vote électronique pour l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau

**PROCEDE** à l'élection du 13<sup>ème</sup> vice-président;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 67
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 17
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 50
- f. Majorité absolue<sup>1</sup> : 26

a obtenu

- M. Lionel VAUDELIN cinquante (50) voix

**M. Lionel VAUDELIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 13<sup>ème</sup> vice-président.**

## **ELECTION DU 14<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT (DCS202076)**

Le Comité Syndical,

**APPROUVE** à l'unanimité le recours au vote électronique pour l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau

**PROCEDE** à l'élection du 14<sup>ème</sup> vice-président;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 75
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 23
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 52
- f. Majorité absolue<sup>1</sup> : 27

a obtenu

- M. Michel SOULOUMIAC cinquante-deux (52) voix

**M. Michel SOULOUMIAC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 14<sup>ème</sup> vice-président.**

Conformément à l'article L5211-6 du code général des collectivités territoriales, lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à [l'article L. 1111-1-1](#) du même code.

## **DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE MADAME MARIE-FRANCE PIGEON EN TANT QUE DELEGUE RECEVANT MANDAT SPECIAL ET PRINCIPE D'INDEMNISATION DES FRAIS EXPOSES RELATIFS A SON EXERCICE (DCS202077)**

Le Comité Syndical,

**DESIGNE** Madame Marie-France PIGEON comme délégué recevant mandat spécial

**APPROUVE** le périmètre du mandat spécial confié à Madame Marie-France PIGEON, portant sur la mission d'études et propositions relatives aux nouveaux modes de relations avec les usagers du service public assurés par le SIARCE, prenant en compte la diversification instituée par le Syndicat des modes de gestion (régies, concessions, SPL), le

recours aux nouvelles technologies de l'information et l'instauration d'une médiation, visant à mettre en place, après avis de la CCSPL, le cadre d'action du SIARCE,

**FIXE**, à vingt-quatre mois la durée du mandat spécial confié à Madame Marie-France PIGEON,

**APPROUVE** le principe d'indemnisation des frais exposés par Madame Marie-France PIGEON dans le cadre de son mandat spécial,

**DIT** que le remboursement des frais est conforme aux modalités et barèmes joints en annexe 1,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour la mise en œuvre de la présente.

**VOTE : UNANIMITE**

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE MONSIEUR JACQUES BERNARD EN TANT QUE DELEGUE RECEVANT MANDAT SPECIAL ET PRINCIPE D'INDEMNISATION DES FRAIS EXPOSES RELATIFS A SON EXERCICE (DCS202078)**

Le Comité Syndical,

**DESIGNE** Monsieur Jacques BERNARD comme délégué recevant mandat spécial,

**APPROUVE** le périmètre du mandat spécial confié à Monsieur Jacques BERNARD, portant sur la mission d'inventaire des riverains et usagers des cours d'eau non domaniaux gérés par le SIARCE, d'étude de mise en place des modes de relations avec ceux-ci, et de mise en place d'une instance consultative permanente,

**FIXE**, à vingt-quatre mois la durée du mandat spécial confié à Monsieur Jacques BERNARD,

**APPROUVE** le principe d'indemnisation des frais exposés par Monsieur Jacques BERNARD dans le cadre de son mandat spécial,

**DIT** que le remboursement des frais est conforme aux modalités et barèmes joints en annexe 1,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour la mise en œuvre de la présente.

**VOTE : UNANIMITE**

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE MONSIEUR JEAN MORLAIS EN TANT QUE DELEGUE RECEVANT MANDAT SPECIAL ET PRINCIPE D'INDEMNISATION DES FRAIS EXPOSES RELATIFS A SON EXERCICE(DCS202079)**

Le Comité Syndical,

**DESIGNE** Monsieur Jean MORLAIS comme délégué recevant mandat spécial,

**APPROUVE** le périmètre du mandat spécial confié à Monsieur Jean MORLAIS, portant sur la mission d'étude de mise en place du dispositif de renforcement des actions du SIARCE en matière de prévention des inondations, sur la base des préconisations du livre blanc sur la crue de 2016 et les inondations, visant à rendre opérationnelles l'ensemble des mesures identifiées dans un délai de deux ans,

**FIXE**, à vingt-quatre mois la durée du mandat spécial confié à Monsieur Jean MORLAIS,

**APPROUVE** le principe d'indemnisation des frais exposés par Monsieur Jean MORLAIS dans le cadre de son mandat spécial,

**DIT** que le remboursement des frais est conforme aux modalités et barèmes joints en annexe 1,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour la mise en œuvre de la présente.

**VOTE : UNANIMITE**

**DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT(DCS202080)**

Le Comité Syndical,



**DECIDE** de déléguer les attributions limitativement énumérées ci-dessous au Président pour la durée du mandat.

1 – prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans les conditions suivantes :

- fournitures et services dans le cadre des procédures adaptées, dans la limite fixée par le code de la commande publique et la réglementation en vigueur (fournitures et services d'un montant de moins de 214 000 euros HT pour les pouvoirs adjudicateurs et 428 000 euros HT pour les entités adjudicatrices au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

- travaux d'un montant de moins de un million d'euros Hors Taxes

2 – désigner et fixer les rémunérations ainsi que régler les frais et honoraires d'avocats, de notaires, d'avoués, d'huissiers de justice et d'experts ;

3 – intenter au nom du SIARCE les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui jusqu'à épuisement des voies de recours le cas échéant ;

4 – créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services du SIARCE ;

5 – décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;

6 – approuver et signer toute demande de permis notamment permis de construire, permis de démolir, permis de travaux exemptés de permis de construire ;

7 – accepter les dons et legs qui sont grevés ni de conditions, ni de charges ainsi que les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance ;

8 – saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux notamment sur les projets de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de partenariat.

9- attribuer des subventions aux associations inférieures ou égales à 3 000 (trois mille) euros

**DIT** que le président rendra compte à chacune des séances du comité syndical de l'exercice de ses délégations ;

**VOTE : UNANIMITE**

#### **DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL (DCS202081)**

Le Comité Syndical,

**DECIDE** de déléguer les attributions limitativement énumérées, ci-dessous, au Bureau syndical pour la durée du mandat.

1 – procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme ;
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement et/ou de consolidation par la mise en place de tranches d'amortissement ;
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt ;
- la faculté de modifier la devise ;
- la faculté de réduire ou allonger la durée du prêt ;
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

2 – procéder, dans les limites fixées ci-dessous, à la souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans la limite de quatre millions d'euros annuellement.

Ces ouvertures de crédits seront d'une durée maximale de DOUZE (12) mois à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière et comporteront un ou plusieurs index.

3 – prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans les conditions suivantes :

- fournitures et services dans le cadre des procédures formalisées (à partir de 214 000 euros HT pour les pouvoirs adjudicateurs et 428 000 euros HT pour les entités adjudicatrices au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

- travaux d'un montant supérieur à un million d'euros HT et jusqu'au seuil des procédures formalisées (à partir 5 350 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

4 – arrêter et modifier l'affectation des propriétés du SIARCE, passer tout acte subséquent ainsi que décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas DOUZE (12) ans ;

5 – passer les contrats d'assurance ainsi que leurs éventuels avenants ;

6 – fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres du SIARCE à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

7 – approuver les ventes ou achats de parcelles de terrains, immeubles, etc. ainsi que leur classement ou déclassement dans le domaine public ;

8 – décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers au-delà de 4 600€ et jusqu'à 15 000 € ;

9 – solliciter et décider de l'adoption de dossiers de subventions auprès des organismes financeurs dans le cadre du plan de charge annuel et de la gestion interne du SIARCE ;

10 – approuver et signer tous contrats, conventions et leurs avenants à intervenir avec tous organismes, toutes sociétés, tous propriétaires, toutes collectivités concernées pour permettre la réalisation des opérations prévues dans le cadre du plan de charge annuel et/ou dans le cadre de la gestion interne du SIARCE ;

11 – approuver et signer les conventions de servitudes à intervenir dans le cadre de la réalisation du plan de charge annuel et de la gestion interne du SIARCE ;

12 – approuver et décider de recourir et le cas échéant signer les transactions dans le cadre de règlement amiable de litiges susceptibles dans le cadre de l'exercice des compétences du SIARCE ;

13 – décider de l'adhésion à des associations et signer tout acte en découlant ;

14 – attribuer des subventions aux associations supérieures à 3 000 € ;

15 – procéder aux demandes d'enquêtes publiques nécessaires à la réalisation des opérations dans le cadre des compétences du SIARCE ;

16 – fixer les modalités de prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des experts sollicités par le SIARCE dans le cadre de manifestations organisées par le SIARCE ;

17 – attribuer les médailles d'honneur du SIARCE.

**DIT** que le président rendra compte à chacune des séances du comité syndical des travaux du bureau ;

**VOTE : UNANIMITE**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIARCE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) (DCS202082)**

Le Comité Syndical,

Après un vote à mains levées,

**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des Commission Consultative des Services Publics Locaux du SIARCE,

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** les six élus qui siègeront au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SIARCE à savoir :

- Marie-France PIGEON
- Jacques BERNARD
- Jacques GOMBAULT
- Jacky BORTOLI
- Michel SOULOUMIAC
- Matthieu DELCAMBRE

Xavier DUGOIN, en sa qualité de Président du SIARCE, est Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**NOMME** les six représentants d'associations locales

- Madame Marie-Jeanne CLAIRET pour L'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir (St Michel sur Orge)
- Monsieur Pierre BRICHER pour l'Association GEAI
- Monsieur Jean-François POITVIN pour L'Association de Défense de l'Environnement Mennecy Ormoy (ADEMO)
- Monsieur Denis MAZODIER pour l'Association Essonne Nature Environnement
- Monsieur Daniel LABARRE pour L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de l'Essonne
- Madame Monique TROALEN pour la Confédération Nationale du Logement (CNL) - Fédération de l'Essonne

**VOTE : UNANIMITE**

**CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC(DCS202083)**

Le Comité Syndical,

**DECIDE** que les conditions de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public, sont fixées comme suit :

- Les listes seront déposées ou adressées au secrétariat général, au siège du SIARCE – 58-60, rue Fernand Laguide, 91100 Corbeil-Essonnes,
- Les listes seront déposées, au plus tard le lundi 14 septembre 2020 à 17h30, sous pli fermé avec la mention « Election commission d'appel d'offres » ou « Election de la commission de délégation de service public »,
- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pouvoir conformément à l'article D1411-4 du code général des collectivités territoriales,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants

**VOTE : UNANIMITE**

**INDEMNITES DES ELUS (DCS202084)**

Le Comité Syndical,

**DECIDE** de fixer au taux maximum, soit 37,41% de l'indice brut terminal de la fonction publique, le montant de l'indemnité au Président.

**DECIDE** de fixer au taux maximum, soit 18,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, le montant de l'indemnité aux vices-présidents.

**DIT** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

**DIT** que toute mise à jour des indices de référence sera appliquée de droit

**DIT** que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'établissement public.

**VOTE : UNANIMITE**

**COMMISSIONS : CONSTITUTIONS ET DESIGNATIONS(DCS202085)**

Le Comité Syndical,

Après un vote à mains levées,

**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions syndicales,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de constituer les commissions suivantes :

- Commission « finances »
- Commission « assainissement »
- Commission « eau potable et ressource en eau »
- Commission « cours d'eau non domaniaux et milieux aquatiques et humides »
- Commission « énergies renouvelables et ressources réutilisables »
- Commission « développement durable »
- Commission « communication et information des usagers ».
- Commission « berges de Seine »

**FIXE** le nombre des membres pour chacune de ces commissions à 10, le Président de droit n'étant pas compté dans ce chiffre,

**DE DIRE** qu'un même délégué ne peut être membre que de 2 commissions maximum

**DESIGNE** les membres suivants :

- Commission « finances » : Christian BROUSSET, Marcel DUBOIS, Pierre SEMUR, Hervé GAURAT, Daniel CORRE
- Commission « assainissement » : Anne-Marie DOUGNIAUX, Gilles VOISE, Marie-France PIGEON, Erick BOUTEILLE, Gilles LE PAGE, Michel TERRIER, Louis LANGLET, Lionel VAUDELIN, Patrick MAILLARD, Jacques GOMBAULT
- Commission « eau potable et ressource en eau » : Philippe MASSELIS, Anne-Marie DOUGNIAUX, Gilles VOISE, Hervé GAURAT, Daniel CORRE, Louis LANGLET, Lionel VAUDELIN, Anne SCACCHI, Joël VALETTE, Jacky BORTOLI
- Commission « cours d'eau non domaniaux et milieux aquatiques et humides » : Pascal FOURNIER, Erick BOUTEILLE, Jean MORLAIS, Patrick MAILLARD, Mariannick MORVAN, Matthieu DELCAMBRE, Bernardin COUDORO, Benjamin QUIOC, Michel VANIER, Laurence BUDELOT
- Commission « énergies renouvelables et ressources réutilisables » : Pascal FOURNIER, Nathalie PFEIFFER, Pierre PROT, Pierre SEMUR, Michel TERRIER, Karl DIRAT, Bernard ECK, Joël VALETTE, Dominique VEROTS
- Commission « développement durable » : Nathalie PFEIFFER, Grégory GOBRON, Gilles LE PAGE, Estelle BARGAIN, Matthieu DELCAMBRE, Bernard ECK, Dominique VEROTS, Karl DIRAT, Michel SOULOUMIAC
- Commission « communication et information des usagers » : MASSELIS Philippe, Gérard RASSIER, Marie-France PIGEON, Jacques BERNARD, Marcel DUBOIS, Mariannick MORVAN
- Commission « berges de Seine » : Christine PINAUD-GROS, Grégory GOBRON, Jean MORLAIS, Yann PETEL, Patrick RAUSCHER, Bruno PIRIOU, Aurélie GROS, Pierre PROT,

Xavier DUGOIN, en sa qualité de Président du SIARCE, est Président de chacune de ces commissions.

**VOTE : UNANIMITE**

**CREATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER, DESIGNATION DE SES MEMBRES (DCS202086)**

Le Comité Syndical,

Après un vote à mains levées,

**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission de contrôle financier,

Après en avoir délibéré,

**CREE** une commission de contrôle financier pour la durée du mandat.

**PROCEDE** à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission de contrôle financier.

Le résultat a été le suivant :

Sont élus en qualité de membres titulaires :

- Pierre SEMUR
- Jacques GOMBAULT
- Jacky BORTOLI
- Bernard ECK
- Erick BOUTEILLE

Sont élus, en qualité de membres suppléants :

- Jacques BERNARD
- Gilles LE PAGE
- Mariannick MORVAN
- Pascal FOURNIER
- Gérard RASSIER

**DECIDE** d'adopter le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR(DCS202087)**

Le Comité Syndical,

**ADOpte** le projet de règlement intérieur du Comité Syndical tel qu'annexé à la délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

### **EAU POTABLE**

**DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE DU SUD ESSONNE (EPSE) A AUTONOMIE FINANCIERE (DCS202088)**

Le Comité Syndical,

Après un vote à mains levées,

**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres titulaires et suppléants du conseil d'exploitation de la régie de l'eau potable du sud Essonne et pour la durée de leur mandat,

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** les membres titulaires et suppléants suivants du conseil d'exploitation de la régie de l'eau potable du sud Essonne, et pour la durée de leur mandat :

1<sup>er</sup> collège de 4 membres titulaires et suppléants :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Laurence BUDELOT	Daniel CORRE
Jacques BERNARD	Marie-France PIGEON
Jacques CACHELEUX	Amandine CATTIAUX
Isabelle SIMON	Eric BATTEREAU

2<sup>ème</sup> collège de 2 membres titulaires et suppléants :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Catherine LASORSA	Nicolas ROBIN

**VOTE : UNANIMITE**

**ASSAINISSEMENT**

**DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE DEPOLLUTION DES EAUX USEES DU MALESHERBOIS (REDEUM) A AUTONOMIE FINANCIERE (DCS202089)**

Le Comité Syndical,

Après un vote à mains levées,

**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres titulaires et suppléants du conseil d'exploitation de la régie de de la régie de dépollution des eaux usées du Malesherbois pour la durée de leur mandat,

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** les membres titulaires et suppléants suivants du conseil d'exploitation de la régie de dépollution des eaux usées du Malesherbois pour la durée de leur mandat :

1<sup>er</sup> collège de 4 membres titulaires et suppléants

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Jacques GOMBAULT	Marie-France PIGEON
Erick BOUTEILLE	Daniel CORRE
Hervé GAURAT	Mariannick MORVAN
Jacques BERNARD	Pascal FOURNIER

2<sup>ème</sup> collège de 2 membres titulaires et suppléants :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Dominique CHANCLUD	Cécile SABY
JP BOUCHET	Jean-Paul GIRARD

**VOTE : UNANIMITE**

Fait à Corbeil-Essonnes, le 10 septembre 2020

Le Président,

Xavier DUGOIN



Affiché le 14/09/2020